
Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2018

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 avril est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dossiers :

M. le Maire fait état de l'évolution des dossiers et stipule que certains points de la dernière séance seront abordés au cours de la présente séance :

- **Point étude retenue collinaire SAVI :** Mme Arlette DUCHÊNE informe les élus que l'étude est toujours en attente.

Réunions :

- **Réunion intercommunale « Eau et assainissement » :** M. Gérard LEGRAND fait part que plusieurs communes ne sont pas prêtes à transférer ces compétences qui devraient intervenir en 2019 voire plus tardivement selon certains. Il s'agit des communes de l'ex Communauté de Communes d'Azay le Rideau. M. le Maire rappelle n'y a aucune obligation de gérer ces services dans le cadre d'une délégation de service public, ils peuvent être en tout ou partie gérés en régie. Une réunion des communes en désaccord va être organisée prochainement.

M. le Maire informe les élus que les problèmes d'eau potable troubles constatés le week-end dernier venaient d'un problème d'infiltration de sable au forage des Marsaules.

- **Commission transports scolaires :** M. Frédéric LUCIER relate que des soucis d'incivilités dans les bus sont à noter, la commune ne semble pas concernée. La campagne d'inscription pour la prochaine rentrée est lancée, une carte magnétique sera fournie aux élèves afin de permettre une traçabilité. L'accord financier entre la Communauté de Communes et la Région, suite au transfert de compétence, est toujours en discussion.
- **Commission GEMAPI :** Mme Arlette DUCHENE avise les élus de la dernière commission qui portait sur l'économie sociale et solidaire. La CCTVI souhaite s'engager dans un contrat de réciprocité avec la Métropole tourangelle et les autres intercommunalités avec la volonté de définir l'agriculture comme filière emblématique du territoire. Les actions à venir permettront principalement de développer l'économie locale, les projets collectifs et le maraichage en privilégiant les circuits courts. Un questionnaire, à ces fins, va être envoyé aux agriculteurs.

Intercommunalité

- M. le Maire informe les élus que la commission locale d'évaluation des charges transférées a établi son rapport sur le transfert de compétence « Aire d'accueil des gens du voyage ». Après avoir pris connaissance de la décision de répercuter les charges sur l'ensemble des communes de

l'intercommunalité à hauteur de 1 € par habitant (chiffre INSEE 2017 soit 986 pour Ville perdue), les élus approuvent, à l'unanimité, ce rapport.

- M. le Maire informe les élus que la commission locale d'évaluation des charges transférées a établi son rapport sur le transfert de compétence « Transports scolaires ». Après avoir pris connaissance du mode de calcul retenu afin de répercuter les charges sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité prenant en compte le fonctionnement antérieur et le nombre d'enfants concernés pour chaque commune, les élus approuvent, à l'unanimité, ce rapport. La charge imputable à Villeperdue s'élève à 1 053,72 €.

Services périscolaires

M. le Maire rappelle la possibilité de transfert de la compétence garderie périscolaire à compter de septembre prochain, comme évoqué lors du conseil municipal du 16 février dernier. Ce transfert nécessite que ce service soit agréé par la Caisse d'Allocations Familiales offrant une tarification aux familles basée sur le quotient familial. Cet agrément de la CAF oblige la présence d'un directeur, ce dernier serait donc à la charge intégrale de l'intercommunalité. Il piloterait la gestion administrative, la coordination, l'animation du service avec des missions d'animateur pour les 14-17 ans. Le personnel en place resterait communal avec une mise à disposition de l'intercommunalité pour ces missions. Après discussion, les élus approuvent, à l'unanimité, cette position de principe qui sera affinée par une convention de mise à disposition prochainement.

La position de la commune de Sainte Catherine de semble aller dans ce sens, ce qui est primordial pour avoir un projet d'ensemble.

Travaux communaux

- **Projet baie de brassage FREE** : M.GAUTHIER Xavier informe les élus que le fournisseur d'accès à Internet, FREE, a sollicité la commune pour installer une baie de dégroupage sur le domaine public. Il a été demandé d'apporter, au préalable, des réponses sur les dysfonctionnements récurrents constatés de réception locale. Après lecture du courrier de réponse spécifiant la possibilité d'augmenter les services de ce fournisseur d'accès, les élus acceptent, à l'unanimité, de signer une convention d'occupation du domaine public à cet effet contre une redevance de 100 € à l'année.
- **Travaux de voirie** : Suite au groupement de commande mis en place par l'intercommunalité, un rendez-vous va être pris prochainement avec TPPL, entreprise retenue.
- **Extérieurs Logements locatifs impasse du vieux bourg et accessibilité** : M. le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement extérieur relatif à l'accessibilité est envisagé aux abords des logements locatifs sis impasse du vieux bourg. Pour ce faire, il rappelle qu'en décembre 2017, la commune a sollicité une subvention sur l'enveloppe socle de 11 214 € au titre du Fonds Départemental de Solidarité auprès du Conseil Départemental pour l'adaptation au vieillissement et aux handicaps, subvention accordée en mars 2018. Pour ce faire, le conseil municipal décide de retenir le cabinet Cahier de Route pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 440 €HT.
- **Projet bâtiment scolaire** : M. le Maire rappelle qu'un projet d'ajout de bâtiment scolaire pour remplacer le préfabriqué rue de la Godinière est en étude. Il rappelle que, lors du dernier conseil municipal, le chiffrage d'un bâtiment de type modulaire faisant débat, un comparatif a donc été étudié avec une construction traditionnelle qui s'avère plus intéressante financièrement. L'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) a été sollicitée pour élaborer un dossier de maîtrise d'œuvre. Ce projet devra être lancé fin d'année 2018 afin de solliciter la DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi que la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

- **Point divers travaux** : M. Xavier GAUTHIER fait un point sur les divers travaux en cours :
 - Attente de devis complémentaires pour la rénovation de la toiture de la salle polyvalente comprenant un isolant supplémentaire.
 - Attente de devis complémentaires pour le remplacement de la porte de la mairie côté escalier.
 - Information du changement de la porte d'entrée d'un des logements locatifs sis impasse du vieux bourg.
 - Vidéoprojecteurs installés à l'école côté Godinière.
 - Attente de devis complémentaires pour l'achat d'un visiophone à l'école côté Godinière avec 4 moniteurs intérieurs associés.
 - Diagnostics énergétiques des logements locatifs en cours.
 - Contrôle des installations électriques et des équipements sportifs à programmer.
 - Constat d'infiltrations dans les WC handicapés de la salle « Les Albizzias ».

Budget – Finances

- **SIEIL et fonds de concours** : M. le Maire informe les élus, que suite à l'extension du réseau d'éclairage public chemin des Penloups, une subvention au titre du fonds de concours de 999 € a été octroyée.
- **Régularisations budgétaires** : M. le Maire explique qu'une régularisation budgétaire est nécessaire suite à la cession d'un terrain qui a été prévu au budget voté en avril dernier, alors que comptablement il ne peut être que réalisé et non prévu. Ainsi, 4800 € vont être supprimés des dépenses de fonctionnement et 4700 € des recettes de fonctionnement, montants prévus initialement. Afin d'équilibrer le budget, les 100 € de différence seront imputés sur le poste « dépenses imprévues ».
- **Achat photocopieuses** : Des devis sont à l'étude pour changer la photocopieuse de la mairie et celle de l'école. Au vu des devis présentés, certains points restent à affiner tels que les services annexes (délai intervention, maintenance, problèmes de concordance avec matériel informatique...). La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Personnel communal

- **Renouvellement contrat CAE CUI ménage école** : Le renouvellement du contrat aidé de l'agent technique effectuant notamment les ménages école a été accordé par dérogation de la Préfète pour un an.
- **Recrutement au poste de gérance de l'Agence Postale Communale (APC) et aide au secrétariat de mairie** : Suite à l'analyse des candidatures reçues et des entretiens qui s'en sont suivis, Mme Christel TESSIER est recrutée, par voie contractuelle, sur ces postes.
- **Renfort agents techniques** : Un agent en renfort est accueilli depuis le 2 mai aux services techniques.

Urbanisme

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Les élus ne souhaitent pas préempter sur :
 - le terrain cadastré ZB n°23 (lot A) rue des Coutants
 - le terrain cadastré ZB n°23 (lot B) rue des Coutants

- **Point lotissement « les Barons »** : M. Gérard LEGRAND a assisté à une réunion de chantier ce jour. Il n'est constaté aucune évolution sur les finitions de voirie actuellement, la tranche 2 et ces finitions sont prévues pour septembre prochain. Un planning a été demandé par le maître d'œuvre à l'entreprise concernée.

Dates à retenir

- Vernissage exposition sur le train
- Rendez-vous avec Cofiroute / A10
- Vernissage exposition photos Vietnam
- Conseil d'école
- 40 ans du Ball-Trap
- Soirée doudou
- Réunion planning associations
- Fête de l'école
- Prochain CM

Samedi 2 juin à 11h00 – bibliothèque

Mardi 5 juin à 16h30 - mairie

Samedi 9 juin à 11h30 - salle « les albizzias »

Jeudi 14 juin à 18h00 - mairie

Samedi 16 juin à 11h00 – Courbeloup

Mardi 19 juin à 19h00 – bibliothèque

Mercredi 20 juin à 18h30 – mairie

Vendredi 22 juin à 17h30 – salle « les albizzias »

Vendredi 6 juillet à 20h00 – mairie

(à suivre **31 août**)

Questions diverses

1. 14 juillet : M. Gérard LEGRAND stipule qu'un repas pourrait être organisé par le restaurant « Le Tourne-Bride » avec l'aide de bénévoles émanant principalement des parents de la section jeunes du Sporting Club de Villeperdue. Ce projet mérite d'être précisé ; le feu d'artifice pourrait alors être tiré en soirée.

2. Mesures de bruit et LGV SEA : M. le Maire précise que 2 secteurs sur la commune ont fait l'objet de mesures de bruit relatives au passage de la LGV SEA : le Bry et la Forêt. Un mécontentement notoire a été exprimé lors de la restitution de ces études qui confirme que les mesures relevées respectent les normes actuelles. La Coordination interrégionale a sollicité un entretien avec le ministre de l'écologie, M. Nicolas HULOT comme le préconisait Mme Elisabeth BORNE, ministre des transports il y a quelque temps. Courant juin, un nouveau comité de suivi axé sur le bruit doit se dérouler en Préfecture.

3. A10 et rapport enquête publique : M. le Maire fait état que le rapport du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique est similaire au dossier présenté par Cofiroute. Les seules prescriptions demandées sont le diagnostic du viaduc de la vallée de Courtineau, qui est hors sujet, l'engagement d'un suivi régulier du bruit par Cofiroute et l'utilisation d'un enrobé acoustique. Un rendez-vous est organisé avec Cofiroute le 5 juin en mairie au cours duquel pourront être abordées les questions sur les emprises parcellaires, les précisions sur les engagements des aménagements contre le bruit et l'organisation des futurs chantiers en matières notamment de déviation ou coupures de voiries.

4. Nomination voirie : La municipalité a été sollicitée par une famille villeperdusienne pour donner le nom d'un défunt à une placette sur la commune. Après discussion, les élus ont adopté le principe de ne pas donner suite, afin de ne pas créer de précédent, aux demandes émanant des familles. Ces appellations locales doivent émaner du conseil municipal comme cela a été le cas auparavant.

5. Dérogation scolaire : Suite à diverses sollicitations, les élus, après discussion, ont adopté un principe concernant les dérogations scolaires :

- a. Dans le cas d'une demande d'intégration d'un enfant « hors commune » au sein de l'école communale, si la commune de résidence refuse cette dérogation et s'il n'existe pas d'accord de réciprocité, la dérogation est refusée.
- b. Dans le cas d'une demande d'intégration d'un enfant de la commune au sein d'une école d'une autre commune, s'il n'existe pas d'accord de réciprocité, la dérogation est refusée.

Ces dérogations scolaires ont des conséquences financières pour les collectivités locales mais surtout elles ont une incidence sur les effectifs des écoles qui peuvent parfois être critique pour le maintien de ces services locaux.

6. Remerciements Union cycliste Joué les Tours : M. le Maire fait part des remerciements à la commune de l'Union cycliste de Joué les Tours lors du déroulement de leur course organisée le 25 mars dernier.

7. Invitation vin d'honneur mariage : Mme Nathalie NOMINE fait part du mariage de sa fille Marion en septembre prochain.

Le secrétaire de séance